

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

23 mars 2021

Date d'affichage :

5 avril 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 29 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

QUESTION N° 1

OBJET : Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire et modification de la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Suite aux démissions successives de Madame Karine PARRAIN et Monsieur Jean-Pierre MATHE, remplacés conformément à l'article L 270 du Code Electoral par Madame Audrey LAURENT, la constitution des commissions municipales et les représentations au sein de certains organismes nécessitent d'être modifiées :

Le Conseil Municipal est invité à

- **désigner, pour siéger dans les commissions et organismes suivants :**
 - Commission 1 (La Ville au service des Riomois) : **Audrey LAURENT** en remplacement de Karine PARRAIN
 - Commission Mixte des Foires et Marchés : **Audrey LAURENT**, suppléant, en remplacement de Karine PARRAIN
 - Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (A.A.R.J.) : **Véronique LYON** en remplacement de Karine PARRAIN
- **modifier la Commission Communale d'Accessibilités des Personnes Handicapées :**
 - Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (créée par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2010 :

Vu la délibération du Conseil Municipal de Riom en date du 16 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Commune à la Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

Il convient de modifier le nombre d'associations représentantes : soit 8 associations (5 handicaps / 2 usagers / 1 commerçante).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les désignations proposées.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 mars 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL